



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 06 avril 2023 à 20 heures 30 minutes
Mairie d'Aignan

Présents :

M. AURENSAN Michel, M. BARATAULT Philippe, M. BARNADAS Mathieu, Mme CALLAC Marie-Pierre, M. CHANUT Michel, M. DARBAS Jean-Yves, M. GARCIA Grégory, M. GARROS Marc, M. LAGARDE Michel, M. LETELLIER Patrick, M. PÉRÈS Gérard, Mme PESQUIDOUX Valérie, Mme SARNIGUET Chantal

Procuration(s) :

Mme DALY Géraldine donne pouvoir à M. BARNADAS Mathieu, Mme TOUJA Noémie donne pouvoir à Mme SARNIGUET Chantal

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme DALY Géraldine, Mme TOUJA Noémie

Secrétaires de séance : Mme PESQUIDOUX Valérie, M. GARCIA Grégory

Président de séance : M. PÉRÈS Gérard

M. le Maire déclare la séance ouverte demande la nomination de deux secrétaires de séance, et rappelle l'ordre du jour.

- **Vote Budgets primitifs 2023 Commune - Service assainissement et Lotissement Guilhemblanc**
- **Vote des taux d'imposition des impôts directs**
- **Location logement 4, av du Dr Dousset**

Mr le Maire indique qu'il a bien pris compte des remarques reçues de Mr Baratault au sujet du compte-rendu de la dernière séance, que le Procès Verbal a été rédigé dans le sens de l'Ordre du Jour. Mr le Maire évoque également des comptes-rendus d'il y a quelques années et demande s'il y a d'autres remarques à ajouter au PV du Conseil Municipal 20 Mars 2023.

Mr Baratault maintient que le PV n'est pas sincère au déroulement de la séance. Les remarques seront annexées au PV du 20 Mars 2023.

Mr le Maire indique que le premier point sera le vote des taux d'imposition des impôts directs. Ceux-ci entraînant le calcul de montants inscrits au budget.

1 - Vote des taux d'imposition des impôts directs

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux appliqués en 2022 concernant la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti sans changement, soit :

Taxe foncière sur le bâti	61,59 %
Taxe foncière sur le non bâti	116,84 %

Et d'instaurer un taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires de	16,84 %
--	----------------

Mr Baratault demande quel est le delta par rapport aux années précédentes. Mr le Maire indique que les

documents ont été transmis par mail. Mr Baratault repose sa question.

Un vote à bulletin secret est demandé par messieurs Baratault, Aurensan, Chanut, Lagarde, Barnadas et Letellier.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 2, Blanc : 3)

2 - Vote budget primitif 2023 Commune - 81400

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Yves DARBAS, président de la commission des Finances et Mme Chantal SARNIGUET 1ère adjointe, qui présentent le budget primitif 2023 de la commune, à savoir :

1) Section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses à **1 610 726,28 €**

RECETTES

70 – Produits des services, domaine	60 761,00 €
73 – Impôts et taxes	93 214,44 €
731 – Impositions Directes	394 720,00 €
74 – Dotations, subventions et participations	348 414,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	140 710,00 €
76 – Produits financiers	15,00 €
77 – Produits exceptionnels	23 790,50 €
013 – Atténuations de charges	2 510,00 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté	546 591,34 €
TOTAL	1 610 726,28 €

DEPENSES

011 – Charges à caractère général	347 350,00 €
012 – Charges de personnel	374 950,00 €
014 – Atténuations de produits	2 300,00 €
65 – Autres charges de gestion	207 620,25 €
66 – Charges financières	6 444,67 €
67 – Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	164 667,83 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	39 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	467 393,53 €
TOTAL	1 610 726,28 €

2) Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à **627 426,85 €**

DEPENSES

16 – Remboursement d'emprunts	70 253,70 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00 €
23 – Opérations d'équipement	501 407,15 €
001 - Déficit d'investissement reporté	12 862,01 €
Restes à réaliser	40 903,99 €
TOTAL	627 426,85 €

RECETTES

10222 – FCTVA	32 388,68 €
10226 - Taxe d'aménagement	6 500,00 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	53 766,00 €
040 - Opérations d'ordre	39 000,00 €
13 – Subventions	26 378,64 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	467 393,53 €
TOTAL	627 426,85 €

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée de voter le budget primitif 2023 de la commune.

Un vote à bulletin secret est demandé par messieurs Baratault, Aurensan, Chanut, Lagarde, Barnadas et Letellier.

VOTE : Rejetée (Pour: 7, Contre: 8, Blanc: 0)

Mme Sarniguet Chantal prend la parole, remercie pour ce vote. Elle indique ne pas comprendre le vote contre, car cette année un travail en commun a été réalisé.

Mme Sarniguet quitte la séance à 21h12.

3 - Vote budget primitif 2023 Assainissement - 81401

Mr Darbas indique qu'il raccourcit l'énoncé du budget assainissement.
Messieurs Barnadas et Chanut quittent la séance à 21h14.

1) Section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses à 123 193,20 €

RECETTES	
70 – Vente de produits finis, prestations de services	76 105,00 €
74 – Subventions d'exploitation	3 850,00 €
77 – Produits exceptionnels	200,00 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté	35 474,63 €
42 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 563,57 €
TOTAL	123 193,20 €
DEPENSES	
011 – Charges à caractère général	32 558,78 €
012 – Charges de personnel	24 000,00 €
014 – Atténuations de produits	13 300,00 €
65 – Autres charges de gestion	3 359,46 €
66 – Charges financières	1 196,38 €
67 – Charges exceptionnelles	500,00 €
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	18 722,58 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	29 556,00 €
TOTAL	123 193,20 €

2) Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 72 268,98 €

RECETTES	
10222 – FCTVA	3 136,20 €
001 – Excédent d'investissement reporté	39 576,78 €
040 - Opérations d'ordre	29 556,00 €
TOTAL	72 268,98 €
DEPENSES	
16 – Remboursement d'emprunts	13 962,80 €
20 – Immobilisations incorporelles	25 627,15 €
23 – Immobilisations en cours	25 115,46 €
40 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 563,57 €
TOTAL	72 268,98 €

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée de voter le budget primitif 2023 du service assainissement.

Un vote à bulletin secret est demandé par messieurs Baratault, Aurensan, Lagarde et Letellier.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 6, Contre : 3, Blanc : 1)

4 - Vote budget primitif 2023 Lotissement Guilhemblanc - 81402

Monsieur Jean-Yves DARBAS président de la commission des Finances présente le budget primitif 2023 du lotissement Guilhemblanc, à savoir :

1) Section de fonctionnement

RECETTES	
002 – Excédent de fonctionnement reporté	93 629,55 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	968 100,58 €
043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	7 470,85 €
TOTAL	1 069 200,98 €
DEPENSES	
66 – Charges financières	7 470,85 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	960 630,00 €

043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	7 470,85 €
TOTAL	975 571,70 €

2) Section d'investissement

DEPENSES

16 – Remboursement d'emprunts	31 968,84 €
40 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	968 100,58 €
TOTAL	1 000 069,42 €

RECETTES

001 – Excédent d'investissement reporté	54 197,11 €
040 - Opérations d'ordre	960 630,00 €
TOTAL	1 014 827,11 €

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée de voter le budget primitif 2023 du lotissement Guilhemblanc.

Un vote à bulletin secret est demandé par messieurs Baratault, Aurensan, Lagarde et Letellier.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 5, Contre : 3, Blanc : 2)

Mr le Maire indique que, suite au rejet du BP de la commune, les travaux et achats d'investissement engagés inscrits dans la délibération d'ouverture du quart des crédits d'investissement avant le vote du BP ne pourront pas être réglés.

Mr le Maire demande la raison du rejet du Budget 2023.

Mr Lagarde répond qu'il n'est pas en accord avec la manière de procéder, de travailler. Mr le Maire rappelle que de nombreuses réunions de travail ont été programmées.

5 - Demande de location logement 4, av du Dr Dousset

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de location pour le logement situé au 4, Av du Dr Dousset, à AIGNAN (Gers), de la part de Monsieur BADESCU Petre, domicilié au Camping de Plaisance, Allée des Ormeaux 32160 PLAISANCE.

Mr BADESCU souhaiterait louer cet appartement à compter du 17 avril 2023, moyennant un loyer mensuel de 393,49 € + un mois de caution du même montant.

Mr le Maire propose à l'assemblée:

√ De louer à partir du 17 Avril 2023 à Monsieur BADESCU Petre, l'appartement situé, 4 av du Dr Dousset moyennant un loyer mensuel de 393,49 € (trois cent quatre vingt treize euros et quarante neuf centimes) + les charges afférentes à cet appartement et 393,49 € représentant 1 mois de caution.

√ D'autoriser M. le Maire à signer le bail de location devant intervenir.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 1)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h48.

Les secrétaires de séance,

Fait à AIGNAN
Le Maire,

Valérie PESQUIDOUX

Grégory GARCIA

Gérard PÉRÈS.